

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 20 décembre 2021

Etaient présents :

Madame Christine THIEL (Berviller en Moselle), Monsieur Jean-Michel OGET (Bettange), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Madame Sylviane MEGEL-FESTOR, Monsieur Philippe SCHUTZ (pouvoir de M. Vincent CRAUSER), Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de M. Didier TALAMONA), Madame Christelle EBERSVEILLER (Pouvoir de Mme Murielle HECHT), Madame Anne KRIKAVA, (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Jean-Michel BRUN (pouvoir de M. Arnaud ENZINGER) (Coume), Monsieur François BIR (Denting), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Madame Eléonore PRZYBYLA (pouvoir de Mme Claudine SWIENTY), M. Roger FLEURY, Mme Nicole KACHLER (Falck), Monsieur Alain WILZER (Gomelange), M. André ISLER (Guinkirchen), Mme Roselyne DA SOLLER, M. Joseph KELLER (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Monsieur Jean NAVEL (pouvoir de Mme Rachel SESKO) (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur Gérard CRUSEM (Niedervisse), Monsieur GUY HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Adrien SCHERER (pouvoir de Madame Joelle HOFFMANN) (Rémering), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Emmanuel MICHEL (Téterchen), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Denis BUTTERBACH (pouvoir de Monsieur Gérard SIMON) (Valmunster), Monsieur Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 49

Dont représentés : 8

Conseillers absents : 10

POINT N°7 : Tarif de la redevance d'assainissement collectif 2022

Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Vice-président, rappelle que le tarif de la part collectivité de la redevance d'assainissement collectif est voté par la CCHPB depuis la prise de compétence en 2018.

Au vu des différences de tarifs constatées au moment de la prise de compétence par l'EPCI, le conseil communautaire a décidé de lisser l'uniformisation des tarifs sur 5 ans.

Ce lissage arrive à son terme en 2022 et un tarif unique s'appliquera donc au 01^{er} janvier 2022.

Le tarif cible du lissage calculé fin 2017 au tarif suivant est le suivant :

- Part fixe : 23,18 €
- Part variable : 0,9184 € par m3 consommé

Une légère augmentation de la part variable avait été décidée pour 2019 pour la porter à 0,9205 € pour suivre l'actualisation de la part de la Société des Eaux de l'Est, délégataire de service public, selon la formule prévue au contrat.

M. le Vice-président propose au conseil de maintenir le tarif pour l'année 2022, sur la base du tarif lissé à savoir :

- Part fixe : 23,18 €
- Part variable : 0,9205 € par m3 consommé

Cependant, il explique que le service assainissement devra faire face, dans les prochaines années, à d'importantes dépenses de travaux :

- En exploitation, une réflexion globale est à mener sur la gestion des boues d'épuration, mise sous tension par la pandémie de COVID-19. De nouvelles filières seront certainement à mettre en place, qui nécessiteront des études et des travaux, après la phase transitoire liée à la pandémie qui a déjà nécessité des investissements.
- En investissement, des programmes de travaux importants seront à mettre en œuvre sur les réseaux de la station d'épuration de Dalem (communes de Dalem - Falck et Hargarten) et des études sont en cours sur le réseau de la station de Voelfling (communes de Tromborn, Oberdorff, Château-Rouge et voelfling), sans oublier le renouvellement des réseaux existants sur les autres communes lorsque cela est nécessaire.

Ces travaux sont en plus prévus dans un contexte de raréfaction des subventions des financeurs traditionnels de l'assainissement, le Département et l'Agence de l'Eau.

Par conséquent, une actualisation de la part CCHPB de la redevance devra être étudiée à partir de 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

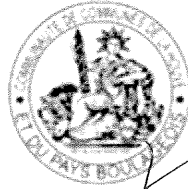
- 1) De fixer les tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour 2022 sur le territoire de la CCHPB (sauf Piblangue) à :
 - Part fixe : 23,18 €
 - Part variable : 0,9205 € par m3 consommé
- 2) De ne pas modifier les autres tarifs en vigueur sur le budget assainissement,

- 3) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative et financière afférente,

Fait à Boulay, le 21 décembre 2021,

Le Président,

Jean-Michel BRUN



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be "JMB", is written over the seal and extends to the right.